



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite *Le Belvédère* et de son jardin, situés 51 chemin des Clotasses, à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Midi-Pyrénées en date du 1^{er} décembre 2015 ;

VU l'arrêté du 16 juin 1987 portant inscription des façades et toitures ainsi que le salon occupant la rotonde centrale avec son décor de stucs et sa frise peinte de la maison dite *Le Belvédère* (cad. AL 16) ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison dite *Le Belvédère* et son jardin présentent un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire de l'art et des jardins pour en rendre désirable la préservation en raison des caractéristiques architecturales et décoratives de la maison et de la rareté dans la région toulousaine de ce type de jardin à l'italienne, constituant un ensemble remarquable avec la maison ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – sont inscrits au titre des monuments historiques :

- les façades et toitures ainsi que le salon occupant la rotonde centrale avec son décor de stucs et sa frise peinte de la maison dite *Le Belvédère* ;
- le jardin avec l'ensemble des aménagements et des constructions : portail d'entrée, serre, murs de soutènement, escalier, ainsi que les aménagements hydrauliques (fontaine, bassin...), à l'exclusion de la maison d'amis ;
- les façades et toitures de la maison du gardien et de sa dépendance ;

situés 51 chemin des Clotasses, à TOULOUSE (Haute-Garonne), sur les parcelles 15, 16, 105, 122, 123, 124, 125, 126, d'une contenance respective de 5 017 m², 3 218 m², 3 961 m², 3 318 m², 2 618 m², 24 m², 1420 m², 23 m² figurant au cadastre section AL – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – appartenant à VIAE PARTICIPATIONS, SIREN n° 532650207, par acte passé devant Maître François-Régis BOYER, notaire à TOULOUSE (Haute-Garonne), le 5 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (Haute-Garonne), le 24 janvier 2012, référence d'enlissement 2012P1836.

Article 2 – Cet arrêté abroge l'arrêté du 16 juin 1987 sus-visé.

Article 3 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 25 OCT. 2016

Mailhos

Pascal MAILHOS

En plan, délimitation de l'inscription au titre des monuments historiques de la maison dite *Le Belvédère* et de son jardin, situés 51 chemin des Clotasses à TOULOUSE (Haute-Garonne), cadastre section AL, parcelles 15, 16, 105, 122, 123, 124, 125, 126

